

La famille, si je veux ! L'AFT, une parentalité réinventée ?

Intervention Alice Casagrande le 09 Juin 2016

Ouvrir les débats d'aujourd'hui sur l'accueil familial thérapeutique compris comme famille recomposée, ou interrogé par cette figure, c'est poser au moins trois questions.

La question de la famille : ce qui la fonde, ce qui la relie, ce qui la fragilise, la fragmente voire la dissout.

La question de la parenté : ses racines biologiques, ce qui l'institue au sens social, l'expérience intime qu'elle recouvre.

La question de la filiation : sa dimension biologique, sa dimension historique (celle de la mémoire proche ou lointaine), sa dimension affective voire élective.

Or la famille, la parenté, la filiation, sont aujourd'hui des champs de débats passionnels au nom desquels on se dispute, on accuse, on est accusé, on défile dans la rue...

Mon propos aujourd'hui sera d'évoquer avec l'aide de la philosophie, de l'anthropologie et du droit quelques-unes des questions posées sur le lien familial, la parentalité et la filiation, pour vous adresser ensuite à vous, praticiens, parties prenantes et anges gardiens de ces dispositifs, quelques questions portant plus spécifiquement sur l'accueil familial thérapeutique.

Pour revenir quelques instants sur le titre que je vous ai proposé aujourd'hui, il se veut d'abord l'écho du modèle individualiste qui prévaut dans notre société et place le choix des personnes au premier plan, y compris dans cet espace que l'on pensait traditionnellement comme celui de l'héritage imposé plutôt que de l'affirmation d'une sélection personnelle. Il résonne aussi, à dessein, des dimensions de caprice, d'arbitraire voire de toute puissance, cette dernière tentation ayant été fréquemment dénoncée dans les débats autour du mariage pour tous et l'homoparentalité. Mais il tient à affirmer aussi la dimension de créativité à l'œuvre dans le dispositif de l'AFT, conçu par rapport aux thérapeutiques classiques, et au modèle familial traditionnel, comme une *variation*, sur le modèle des variations musicales, dont les infinies et subtiles différences n'effacent jamais, mais au contraire mettent en valeur, le thème initial.

1 – Quelques constats sur la complexification de la vie familiale aujourd'hui

1-1 Paradoxes et renversements affectant les repères sur la famille aujourd'hui

« Nous sommes donc en plein paradoxe. Le mariage recule chez les hétérosexuels tandis qu'il est revendiqué par les homosexuels. Les enfants qui, jusqu'à l'apparition des nouvelles technologies de procréation, devaient leur naissance à des rapports sexuels entre des hommes et des femmes qui ne les désiraient peut-être pas, sont maintenant désirés par des couples homosexuels qui, par principe, excluent de leur désir les rapports hétérosexuels. » (Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Champs Flammarion, Paris : octobre 2010, p. 11)

« La famille n'est jamais un simple réseau de relations interpersonnelles, qu'elles soient faites de liens charnels et/ou de liens affectifs. Elle est toujours aussi, d'abord, une institution inscrite au sein d'un

système symbolique de parenté. » rappelle Irène Théry (Irène Théry, Anne-Marie Leroyer, *Filiation, origines, parentalité*, Paris : Odile Jacob, septembre 2014, p. 24)

Les bouleversements que connaît la famille sont à apprécier au regard du modèle préalablement dominant. L'ordre familial institué en 1804 par le premier code civil des Français était à la fois un ordre matrimonial (instaurant un contraste entre le statut des personnes mariées et non mariées) et un ordre hiérarchique (prévoyant une hiérarchie entre les sexes). Depuis les années 70, la donne est bouleversée par ce que Irène Théry appelle le « démariage », qui ne désigne pas le moindre nombre de mariages, ni la proportion croissante de mariages s'achevant par un divorce, mais le fait que ce n'est plus le mariage qui est le déterminant social premier, celui qui configure l'espace social.

« Comment se représenter aujourd'hui, demande Irène Théry, l'abîme qui séparait la filiation légitime et la filiation naturelle tout au long du XIXème siècle et encore pendant une bonne moitié du XXème siècle ? Il coupait comme en deux l'espace social, opposant comme le jour et la nuit, la vertu et le péché, l'honneur et la honte, la dignité et la perte, la famille et le sexe. » (Théry, *op. cit.*, p. 45)

Mais si cet héritage s'atténue aujourd'hui, l'établissement d'un nouvel ordre familial équilibrant la place de chaque sexe et les responsabilités parentales ne s'instaure que lentement. On peut citer ici comme indice le fait que la loi de 1975 instaurant le divorce par consentement mutuel, moment social déterminant de ce point de vue, prévoyait dans le même temps que « la garde est confiée à l'un ou l'autre des parents ». Il faudra attendre le 04 Mars 2002 pour que la coparentalité soit officiellement inscrite dans la loi.

1-2 L'apparition de nouvelles formes de familles

Au sein de la famille dite recomposée se retrouvent dans l'obligation de vivre ensemble au quotidien des personnes unies par des liens de parenté classique (combinant parenté biologique et parenté sociale) et des personnes vivant dans ce que Maurice Godelier appelle la « quasi-parenté ». Cette formule désigne une nouvelle forme de parenté sans fondement légal ni statut juridique reconnu, mis qui consiste néanmoins en une série de conduites attendues de part et d'autre, entre beaux-parents et beaux-enfants en particulier. Parmi elles figure notamment l'interdit de l'inceste, mais aussi une série de conduites plus ordinaires témoignant d'attention et de sollicitude d'une part, de respect et d'acceptation d'une certaine forme d'autorité d'autre part.

L'explosion quantitative des familles recomposées produit un effet contradictoire. D'une part, en se banalisant, ces formes familiales sortent de leur déviance initiale : l'idée que la famille recomposée est structurellement à risque s'atténue et, au sein de cet espace, les beaux-parents refusent la logique de la substitution pour affirmer leur rôle propre. Mais d'autre part, il reste difficile de nommer la place exacte assumée par les beaux-parents y compris par eux-mêmes, qui utilisent pour se décrire des formules principalement négatives, en creux, comme '*ni parent, ni ami*' ou '*je ne cherche pas à remplacer le parent*'.

La spécificité de la place familiale du beau-parent est d'être revendiquée comme une place non pas généalogique mais *générationnelle*. Par la *corésidence*, le beau-parent et son bel-enfant traversent une vie commune, des gestes du quotidien, qui les inscrivent dans une trajectoire partagée. Le temps parfois long de cette existence commune crée peu à peu le sentiment d'être *apparenté*, forme nouvelle de lien entre les uns et les autres, qui se caractérise par le fait d'être un *lien électif*.

1-3 La filiation, valeur refuge

Dans ce paysage inédit et changeant, un point dans l'horizon apparaît comme une valeur plus fixe que les autres, une valeur refuge : la filiation.

« Dans une société où l'on peut tout perdre, du jour au lendemain (son travail, sa maison, l'amour de son conjoint) la filiation contemporaine veut assurer à tous les enfants la sécurité d'un lien différent de tous les autres, le seul lien social conçu désormais comme inconditionnel, fait pour durer la vie entière quelles que soient ses modalités d'établissement, et quel que soit le sexe des parents ou leur statut conjugal. » (Théry, *op. cit.*, p. 30)

La filiation ouvre l'enfant vers ses ascendants, grands-parents et arrière-grands-parents, portant avec elle une dimension de mémoire.

En outre, la perception croissante de l'accès aux origines comme un droit fondamental de la personne témoigne d'un rapport nouveau à la temporalité biographique et d'une attention inédite à l'histoire personnelle de l'enfant, qui a cessé de se fondre dans celle des adultes. Un nouveau devoir des parents apparaît : celui d'assurer à l'enfant les conditions élémentaires de construction de son identité narrative.

La place spécifique des beaux-parents dans les familles recomposées relève fondamentalement de liens électifs. L'univers de la parenté s'ouvre ici vers d'autres relations et attachements, rappelant que 'les miens' ne sont pas le tout de la famille. On assiste ici à l'émergence d'une véritable hospitalité familiale.

1-4 Le quotidien complexifié de la parentalité

Didier Houzel le rappelle, la parentalité se définit par trois axes : premièrement *l'exercice* de la parentalité (droits et devoirs, normes socialement attendues) ; deuxièmement *l'expérience* de la parentalité (dimensions subjectives et psychiques) ; troisièmement *la pratique* de la parentalité (actes concrets de la vie quotidienne).

Chacune de ces trois dimensions est traversée par les bouleversements que nous avons évoqués.

En outre, un dernier élément de fragilisation vient s'ajouter à cela, à savoir la nouvelle donne de l'exercice de l'autorité. Comme le rappelle Maurice Godelier, nous nous inscrivons en effet dans un contexte historique où les actes d'autorité suscitent critiques, résistances et oppositions quand cette autorité est brutalement imposée sans possibilité de dialogue. Les parents se voient donc contraints d'inventer des formes d'autorité qui n'existaient pas quand ils étaient enfants, et faut-il rappeler combien cette tâche peut s'avérer difficile et complexe.

2 – Quelques transpositions et questions relatives à l'AFT

2-1 L'ordre familial est profondément renouvelé par le renforcement en son sein, ou simplement la légitimation sociale leur donnant visibilité, des *liens électifs*. Mais qui dit liens électifs, liens choisis et non pas subis, dit également la montée en puissance des *rivalités*. Gide écrivait : « Ce n'est pas être aimé que je veux, c'est être préféré. » Ceci me semble à l'œuvre dans les relations entre les

accueillis au sein des familles exerçant l'AFT, et leurs enfants éventuels, voire entre les accueillis et l'un ou l'autre du conjoint de la famille.

2-2 Irène Théry soulignait l'importance du **phénomène d'apparement** reliant les beaux-parents aux beaux-enfants. Comment ce phénomène peut-il s'appliquer dans l'accueil thérapeutique, au sein duquel le temps passé ensemble, la vie partagée des corps, les événements, les fêtes, les incidents ou les difficultés traversées, créent eux aussi une histoire commune ? Et dans ces conditions, comment penser et préparer l'étape de la séparation, et les conditions des liens ultérieurs éventuels, librement établis entre la famille d'accueil et la personne accueillie chez elle pendant un temps ?

2-3 Les soignants, garants de l'hospitalité ? Irène Théry indiquait également l'apparition de **nouvelles formes d'hospitalité familiale**. Or Jacques Derrida nous rappelle que l'hospitalité est elle-même traversée par une aporie. Pour être réelle, l'hospitalité doit être inconditionnelle : on ne peut « sélectionner » son hôte ni filtrer les invités selon des critères si l'on veut exercer réellement l'hospitalité. Mais dans le même temps, l'hospitalité pour s'incarner et pour être vivable a besoin de limites et de cadre : car sans cela, on n'accueille pas l'étranger à sa table, on lui fait simplement traverser un hall de gare ouvert à tous où être accueilli n'est nullement un privilège. Comment penser l'exercice de l'hospitalité dans l'AFT ? Doit-elle être inconditionnelle pour être thérapeutique ? Doit-elle être encadrée pour être sécurisée ? Ces questions renvoient à des dimensions pratiques variables dans toutes les équipes d'AFT, mais essentielles.

En conclusion, je citerai une dernière fois Irène Théry : « Le principe de Responsabilité – au sens fort du verbe latin respondeo, 'je répons de' – est le cœur de ces valeurs qui lient aujourd'hui les adultes, parents ou non, aux enfants dont ils prennent soin. Il se redouble d'un attachement renouvelé à la transmission entre les générations dans un monde où l'assignation à un présent sans passé ni futur est devenue le symbole de la relégation sociale. » (Théry, *op. cit.*, p. 31) L'anthropologue en appelle ici à de nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle (plutôt que génétique ou généalogique) et ceci me semble valoir à la fois au sein de la famille, ou des familles nouvelles, et à la fois au sein des équipes soignantes, les savoirs expérientiels des équipes confirmées dans l'AFT et des familles expérimentées dans la pratique de l'accueil constituant un patrimoine précieux qu'il leur revient de transmettre.